

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER - BRUEZ - MASSON - LECHAPTOIS - LAUDE - CARPENTIER - WIART
Melle COUVREUR - Mmes BRANCART - COQUART - CACHEUX - CATTIAUX

ABSENT EXCUSE : M. MERCIER

1°) VOTE DU BUDGET 2009

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 606 150 €
- section d'investissement : 367 872 €

2°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Mémoire et Patrimoine de Bourlon	500
Secours Populaire Français	31
Les Mômes de l'école Victor Hugo	× 1050
Institut Pasteur de Lille	31
Assoc. Départ. Des A.C. Résistants du PdC	31
Centre de recherche sur le Cancer	31
Union des DDEN de Marquion	100
Ass. Socio Culturelle USEP Ecole Publique	400
Comité des Fêtes	3 400
Association Sports et Loisirs	1 700
Union Amicale Cycliste	500
Anciens et Anciennes Elèves de l'Ecole Publique	800
Anciens Combattants (39-45 et AFN)	450
Association Sportive de Bourlon	3 600
La Clé des Chants	250
Association Musicalement Votre	250
Les Donneurs de Sang Bénévoles	100
Nouveau Planning Familial du Cambrésis	31
UACB - Section Cyclotourisme	400
Chambre des Métiers du Nord	25
Les Médaillés Militaires	31
PEP 62 - Action sociale individualisée	31
Club du Muguet	350
Ecole St Joseph :	
Participation obligatoire (primaires)	5 548
Participation école maternelle (reversée aux familles)	492
TOTAL :	20 132

× dont 850 pour l'organisation de la brocante

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

3°) VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Les taux sont reconduits à l'identique, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.69%
- Taxe foncière (bâti) : 14.67%
- Taxe foncière (non bâti) : 50.26%

4°) ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN SIAN :

L'assemblée émet un avis favorable à l'adhésion de nouvelles communes au SIDEN SIAN, à savoir :

- Communes du Pas de Calais : Heuringhem, Wittes, Biaches-St-Vaast et Cagnicourt
- Communes du Nord : Lasnicourt, Molinchart, Vivaise, Leury et Oisy

5°) CENTRE DE LOISIRS : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Dans le cadre de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'assemblée émet un avis favorable à la signature de ce contrat, ceci afin de permettre le versement du solde de la participation de la CAF aux Centres de loisirs organisés en février, avril et juillet 2008 par la commune.

6°) MISE EN PLACE DE LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS :

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide l'organisation d'une formation aux premiers secours (AFPS) destinée aux membres des associations locales. Cette formation se déroulera sous la forme de deux séances de 6 heures. Les titulaires actuels de l'AFPS pourront également bénéficier d'une séance de remise à niveau.

L'ensemble de ces formations sera pris en charge par la commune (45€ par participants).

Un courrier sera transmis à chaque président des Associations afin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Madame Cattiaux est chargée de mener à bien ce dossier.

7°) DIVERS :

Logement école maternelle :

Exposé du devis présenté par M. DAMIENS, architecte.

Pour extrait conforme,
le MAIRE,